



Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



Règlement particulier du championnat senior de softball mixte fastpitch outdoor du Grand Ouest 2015

Équipes engagées

Brest

Lannion

Le Mans

St Barthelemy d'anjou

Nantes1

Nantes 2

Rennes1

Rennes2

Version.0.1

[Commission Régionale Sportive Softball de la Ligue Pays de Loire](#)





Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



Calendrier du championnat

Dimanche	Poule Ouest			Poule Est		
	Hôte	visiteur 1	Visiteur 2	Hôte	visiteur 1	Visiteur 2
22/03/2015	Tournoi de Bréal					
29/03/2015						
05/04/2015	Report			Nantes 2	St Barth	Rennes 2
12/04/2015	Nantes 1	Rennes 1	Lannion			
19/04/2015				Rennes 2	Le Mans	Nantes 2
26/04/2015						
03/05/2015	Brest	Lannion	Rennes 1	Le Mans	Rennes 2	St Barth
10/05/2015	Rennes 1	Nantes 1	Brest			
17/05/2015						
24/05/2015	Lannion	Brest	Nantes 1			
31/05/2015	Report			St Barth	Nantes 2	Le Mans
07/06/2015	tournoi de La Guerche					
14/06/2015	Report					
21/06/2015	Finale Grand Ouest outdoor 2015					
28/06/2015						





Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



Article 1 : Les règlements

L'organisation administrative et sportive de ce championnat est réalisée par la Commission Régionale Sportive Softball des Pays de Loire (dite par la suite C.R.S.S. PDL), en coopération avec les clubs rattachés à la Ligue de Bretagne.

Ce règlement sert de base au déroulement du championnat. Si un point n'a pas été abordé, les règles de l'International Softball Fédération et des Règlements Généraux des Épreuves Sportives seront appliquées.

http://www.isfsoftball.org/english/rules_standards/rulebook.pdf

Pour participer au championnat, chaque équipe devra être composée de licenciés de clubs affiliés à la FFBS et avoir réglé la somme de **30 €** à la Ligue Pays de Loire (**avant le 15 mars**), ainsi que 3 autres chèques de caution respectivement de 10 €, 20 € et 120 €. Toute équipe composée de membres de clubs différents devra être régulée selon les modalités de prêt ou d'entente prévues aux Règlements Généraux.

Article 2 : Calendrier

Le calendrier de tout championnat officiel est établi par les soins de la Commission Régionale Sportive Softball Pays de Loire.

Les matchs sont prévus le dimanche. S'il y a accord de tous les clubs participant, il est possible de changer les dates, en prévenant la C.R.S.S par mail à softball@sportsdebattepaysdeloire.fr. Ce calendrier est établi en fonction des demandes de modifications des clubs, par conséquent aucun changement de date ne pourra se faire sans l'accord de la C.R.S.S. Pour faciliter la mise en place du calendrier, il est demandé aux clubs de nous faire part dès à présent des éventuels évènements qu'ils souhaitent mettre en place durant l'année pour que le championnat ne vienne pas perturber les évènements des clubs. Enfin, le calendrier prendra en compte les évènements nationaux de softball pour laisser les clubs, joueurs et joueuses du Grand Ouest y participer si c'est leur volonté.

Toute demande de report quant à la date d'une rencontre devra être effectuée auprès de la Commission Régionale Sportive Softball au moins **10 jours** avant la date de la rencontre. La dite C.R.S.S. examinera les cas particuliers qui lui seront soumis. Elle a seule qualité pour modifier la date des rencontres. L'heure des rencontres est fixée par la C.R.S.S. mais elle peut être modifiée avec l'accord des clubs.

[Commission Régionale Sportive Softball de la Ligue Pays de Loire](#)





Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



Le club hébergeant le plateau doit confirmer auprès de la C.R.S.S. et des autres clubs participants l'adresse et les conditions de réception 1 semaine avant le match (vestiaires, douches,...)

Toute demande de report ne pourra être enregistrée QUE si une nouvelle date a été trouvée et validée par les toutes les équipes concernées.

Le manque d'effectif déclaré moins de 10 jours avant une rencontre n'est pas un motif valable de report.

Article 3 : Terrain

- La plaque de lancer est éloignée du marbre de **14,02 m** pour les filles comme pour les garçons. Cf Annexe 10 des [RGES](#))
- **L'arbitre pourra rapprocher la plaque de lancer à 13m s'il juge le lanceur novice et que ceci ne va pas à l'encontre du jeu. Dans ce cas, l'objectif du lancer doit être la mise en jeu de la balle.**
- La distance entre les bases est de **18,29 m**.
- La ligne de Home-run sera fixée par l'arbitre si les conditions le permettent, sinon le match est joué sans possibilité de HR.
- Il est **obligatoire** d'avoir une seconde base accolée à la 1ère base. Un batteur qui ne souhaite pas poursuivre son action vers la deuxième base doit impérativement toucher la base de sécurité (Orange) sur l'extérieur du terrain. Le défenseur ne doit pas toucher cette base sauf dans les cas prévus (3ème strike relâché, etc...)
- Le backstop doit être idéalement à une distance comprise entre 7,62 et 9,14 m de la pointe du marbre. Si les conditions ne le permettent pas, l'arbitre validera que la configuration est propice à faire le match.
- Les lignes de limite de terrain, les boîtes de frappe et cercle de lancer doivent être tracés et respecter les dispositions et dimensions décrites en annexe 10 des RGES Softball.





Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



Article 4 : Balles officielles

Le club hébergeant la journée est tenu de présenter à l'arbitre officiant 3 balles neuves minimum, pour la durée de la rencontre. Une réserve de balles neuves (entre 3 et 6) pourra être demandée en cas d'altération des balles utilisées pendant la journée.

Les balles pour le championnat outdoor seront de type molle, recouvertes de vinyle ou cuir et de couleur jaune.

Liste des balles : LACE S31, EASTON SOFTSTITCH, Covee Diamond SFT-12 Safety 12", Wilson A9117

Article 5 : Battes officielles

La C.R.S.S. souhaite vivement que les arbitres vérifient le matériel des équipes (casques, battes, matériel de catch) avant les matchs afin de prévenir tout accident du au matériel. Les battes homologuées doivent faire mention des logo ISF/ASA. La liste du matériel autorisé est disponible sur http://www.isfsoftball.org/english/rules_standards/certified_bats.asp

Article 6 : Licences

La licence fédérale softball compétition en cours de validité est obligatoire pour tous les pratiquants.

Avant la rencontre, l'arbitre doit demander l'i-roster. Si le club ne présente pas d'i-roster (ou l'ensemble des licences accompagnés des originaux de certificat médical), l'arbitre doit prendre les décisions en conséquence (art 29.05.01 : forfait de l'équipe concerné pour la journée)

Si un club a des problèmes à l'édition des i-rosters, qu'il le fasse savoir dès maintenant à la CRSS.

La CRSS rappelle la responsabilité des Présidents de club en cas d'accident avec une licence non certifiée par le médecin.

Après constatation par le responsable de la Commission Régionale Sportive Softball, une équipe pourra être déclarée forfait d'office s'il est établi qu'elle a fait jouer un(e) pratiquant(e) non licencié(e).

Les catégories d'âges ayant été modifiées par la Fédération, elles sont à prendre en compte dès à présent. Peuvent participer à ce championnat tout joueur ou joueuse qui aura 16 ans dans l'année

[Commission Régionale Sportive Softball de la Ligue Pays de Loire](#)





Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



civile en cours ou 15 ans pour les joueurs et joueuses du Pôle France ou inscrit(e)s sur les listes de haut niveau (Se rapprocher des RGES pour plus d'information)

Dans un esprit de découverte, et avec accord préalable de de l'arbitre (prévenu par mail au moins 1 semaine avant), les joueurs et joueuses de 14 et 15 ans seront toléré sur le terrain pour apprendre les spécificités de notre sport, avec une limite de 3 manches, si ce joueur est lanceur il sera forcément à 13 m et ne pourra pas lancer plus de 50 fois sur les batteurs. Toute infraction à ces règles entrainera élimination de l'équipe dans le championnat

Article 7 : Formule de championnat et dispositions particulières

La formule retenue est le double round Robin (Chaque club rencontre tous les autres à 2 reprises : une fois à domicile et l'autre chez l'adversaire)

Les rencontres se disputent en plateaux avec une limite de temps. Pas de nouvelle manche commencée au delà de 2H de match sauf Tie Break

Une rencontre peut se terminer s'il y a exactement ou plus de 15 points d'écart en 3ème manche, 10 points en 4ème, 7 points en 5ème.

Une rencontre s'arrête à la dernière demi manche lorsque l'équipe recevante (home team) mène au score.

Une rencontre ne pourra être validée que si 3 manches ont été disputées intégralement. Dans le cas contraire, le match devra être rejoué dans son intégralité

En cas d'égalité, la règle du tie-break s'applique :

En début de 8 ème manche, l'équipe attaquante commence la manche avec un coureur en 2^{nde} base. Ce joueur est celui qui précède le batteur débutant la manche (dernier batteur de la manche précédente ou son remplaçant). Le coureur peut être remplacé comme n'importe quel joueur selon les règles habituelles de remplacement (pas de changement d'ordre dans le lineup).

En cas de nouvelle égalité à partir de cette manche, une nouvelle manche de tie-break est alors jouée.

Le vol de base peut se faire quand la balle est lâchée par le lanceur.

Chaque équipe devra assurer en permanence une mixité selon les règles suivantes :

[Commission Régionale Sportive Softball de la Ligue Pays de Loire](#)





Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



- Batterie mixte ou féminine.
- Présence **minimale de 3 femmes et 3 hommes sur l'ensemble des 9 joueurs en jeu.**

Il ne peut y avoir de femme sur le banc en état de jouer à moins de 4 femmes présentes sur le terrain.

En cas de défaillance de présences féminine, un point de pénalité par fille manquante (en deçà de 3) sera donné à l'équipe adverse (avec un minimum de 2 filles) :

- en début de chaque manche offensive
- à chaque tour de lineup au sein d'une même manche

Aucun changement stratégique (autre que suite à une blessure) ne pourra entraîner une baisse du nombre de filles présentes en deçà de 3.

Le non-respect de ces contraintes de mixité entraîne un forfait pour le match.

En cas de joueur manquants, il sera procédé à un retrait automatique pour chaque joueur manquant à chaque tour de lineup :

- Batteur 9 si il manque un joueur
- Batteurs 5 et 9 si il en manque 2
- Forfait au deçà de 7 joueurs présents

Il est possible, voire conseillée de demander, à l'équipe non joueuse, des renforts afin d'obtenir une équipe complète et validant les critères de mixité. Dans ce cas, le résultat du match ne pourra pas être enregistré et l'équipe qui fait appel au renfort ne pourra plus prétendre au classement final.

Article 8 : Forfaits

Une équipe qui ne se déplacera pas, qui ne pourra aligner un effectif suffisant pour disputer la rencontre, suite à une blessure ou une expulsion ou qui demandera un report de match hors des délais imposés, se verra déclarée perdante par forfait. Le match sera donc perdu sur le score de 7 à 0.

Toute équipe qui enregistre 2 forfaits (sur 2 dates différentes) au cours de la saison régulière sera automatiquement déclassée.

Il est rappelé qu'il est libre aux joueurs et coachs d'organiser alors un match amical mais ne comptant pas pour le championnat.

[Commission Régionale Sportive Softball de la Ligue Pays de Loire](#)





Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



Article 9 : Arbitres et scoreurs

Les arbitres et scoreurs sont fournis par l'équipe, présente sur le plateau, non joueuse.
Il est vivement souhaité de fournir un arbitre de base quand c'est faisable.

Arbitrage

Les matchs doivent être arbitrés de préférence par des arbitres diplômés « softball ». Dans le seul cas où le club chargé de l'arbitrage n'a aucun licencié correspondant à cette qualification, il pourra présenter un arbitre diplômé en Baseball qui aura été préalablement correctement informé des spécificités du softball (zone, lancer, départs anticipés, etc...)

En cas d'impossibilité pour un club de fournir les officiels demandés, il doit contacter les autres clubs participants ou même extérieurs afin d'avoir les officiels demandés. Un club ne peut prétendre à un défaut d'officiel si un joueur ayant les diplômes requis participe à la journée de match en tant que joueur.

Le ou les arbitres officiant doivent être désignés auprès de la C.R.S.S. le mercredi précédant la rencontre.

Il est vivement conseillé mais pas obligatoire de pratiquer une mécanique à 2 ou 3 arbitres. Charge aux clubs de s'arranger entre eux pour mettre ce dispositif en pratique.

Scorage

Le scorage est obligatoire pour l'ensemble des matchs. Il doit être réalisé par un scoreur diplômé niveau départemental ou plus dans le respect des normes en vigueur par la FFBS (cf : http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Manuel_SD%20version_%20112009.pdf).

Dans un esprit de développement la ligne autorise l'arbitrage et le scorage par des personnes formées mais pas encore diplômées si celle-ci sont tuteuré par un officiel diplômé

Article 10 : Documents officiels

Le club hébergeant doit fournir les feuilles de match et les feuilles de scorage pour l'ensemble de la journée.

Chaque équipe doit fournir son lineup en début de match à l'équipe adverse et à l'arbitre.

[Commission Régionale Sportive Softball de la Ligue Pays de Loire](#)





Ligues de Bretagne et PDL

De Baseball, Softball et Cricket



Les feuilles de scorage et les feuilles de matches signées et accompagnés des i-rosters, doivent être envoyées à la C.R.S.S. par mail à softball@sportsdebattepaydeloire.fr dans les 3 jours suivant le match. Ces feuilles sont à la charge du club recevant (article 22.05.02 à 03 et 23.04.02 des RGES) qui encourt 10 euros d'amende si les délais ne sont pas respectés et un forfait si les feuilles ne sont pas reçues au bout de 2 semaines.

Article 11 : Classement et phases finale

A l'issue de la l'ensemble de plateaux, un pré-classement sera établi sur la base des victoires/défaites de chaque équipe. En cas d'égalité, l'écart de point sur les matchs entre club exæquo sera observé (art 7 du code technique de l'ISF : http://www.isfsoftball.org/english/rules_standards/technical_venue_man.pdf).

Suivant le nombre d'équipes engagées, une phase finale sera organisée fin juin dont la formule reste à déterminer. A défaut de pouvoir organiser cette phase finale, le classement sera validé en l'état et transmis à la C.N.S.S.

Article 12 : Amendes

Forfait général : 50 euros

Cumul 2 expulsions aux membres d'une même équipe/saison : 20 euros

Cumul 3 expulsions aux membres d'une même équipe/saison : 150 euros

Feuilles de matchs hors délai : 10 euros

Non présentation des feuilles de matchs et scorage par l'équipe recevante : 10 euros

Non présentation d'un arbitre diplômé : 20 euros

Non présentation du i-roster (sauf si présentation de l'ensemble des licences) : 10 euros

Forfait (non présentation de l'équipe complète, manque de licences) : 20 euros

Principe : En cas d'amendes prononcées à l'encontre d'équipes, la Ligue Pays de Loire encaissera le chèque de caution laissé en dépôt en fin de saison. Si le montant de l'amende est inférieur à la caution la Ligue Pays de Loire versera un chèque de la différence. Si le montant est supérieur, la Ligue Pays de Loire réclamera le montant manquant au club en cause.

[Commission Régionale Sportive Softball de la Ligue Pays de Loire](#)

